

Projet Conservation de la biodiversité d'intérêt mondial et utilisation durable des services écosystémiques dans les parcs culturels en Algérie»

Termes de références

Consultant International « Renforcement des capacités et formation»

I. Information sur le poste	
Titre du poste :	Consultant International
Type de contrat :	IC
Durée du contrat :	2 mois
Lieu :	Alger (avec déplacement sur terrain)
Département/Unité :	PNUD/RBAS/BR/ALGER/Programme.
Superviseur :	Directeur National du Projet / Chargé de Programme PNUD
Reference :	IC/018/2015
II. Contexte du Projet	
<p>La présente consultation intervient pendant la phase d'opérationnalisation du projet Parcs Culturels Algériens (PPCA), qui constitue la deuxième phase du projet Tassili Ahaggar (documentation consultable à l'adresse :</p> <p>http://www.thegef.org/gef/project_detail?projID=3952)</p> <p>Afin de garantir que le système national élargi des parcs culturels (PCs) assure la gestion des écosystèmes et de la biodiversité de manière systématisée, inclusive et efficace, le projet aidera à renforcer les capacités du personnel des parcs culturels grâce à l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme agréé de formation. Il sera lancé après une évaluation systématique et participative des formations nécessaires visant à définir les principaux besoins des utilisateurs finaux, à savoir, les agents des parcs, les techniciens, et les cadres supérieurs. Les écarts de compétences seront analysés à partir d'un examen approfondi des qualifications, de l'expérience et des performances du personnel, mettant en lumière les besoins en formation pratique et sur le terrain liés à la création et la gestion des parcs culturels.</p> <p>Le programme de formation est appelé à intégrer les meilleures pratiques en matière de conservation des patrimoines culturels, de biodiversité et services écosystémiques. Il devra comporter un nombre restreint de modules facilement gérables, d'une durée raisonnable, avec une répartition équilibrée des activités en classe et sur le terrain. Pour les agents des parcs, les thèmes prioritaires, définis sous réserve de confirmation, pourraient couvrir les questions relatives à l'application des lois, la gestion collaborative, la résolution des conflits, la gestion des visiteurs, le suivi et l'évaluation, etc. Les leçons tirées de la première phase seront intégrées dans la formation qui sera axée sur les missions réelles du personnel sur le terrain, en insistant sur la formation pratique. En ce qui concerne les techniciens, la formation visera également à améliorer les compétences linguistiques, informatiques et la rédaction des rapports. Le programme à</p>	

destination des cadres aura pour objectif d'améliorer les compétences associées au travail en équipe pluridisciplinaire. Il sera axé sur les capacités d'encadrement requises pour assurer la gestion des parcs culturels, et, au niveau central, sur la mise en œuvre du plan stratégique du système national.

Les programmes de formation seront systématiquement expérimentés lors de sessions pilotes répétées, et viseront à améliorer progressivement leur efficacité. Un dispositif de feedback évaluera systématiquement les résultats de la formation, évaluation qui sera fondée sur une mesure standardisée des acquis en fonction d'objectifs limités dans le temps et des indicateurs pris en compte dans les plans de formation annuels.

Le projet appuiera également la production d'un certain nombre de manuels de formation, sous la forme de recueils d'informations, pour chaque module proposé. Ces manuels auront un double objectif, à savoir, fournir des informations générales aux stagiaires et aider les formateurs dans leur enseignement. Cette aide à la formation est capitale : en effet, le Ministère de la Culture devra probablement faire appel à de nombreux intervenants extérieurs en raison de la faible disponibilité du personnel interne permanent. L'implication des organisations partenaires dans le programme de formation et la production de ces manuels permettra de s'assurer que ces ouvrages répondent bien à leurs besoins et à leurs priorités. Elle offrira également la possibilité de renforcer les liens avec les partenaires potentiels et permettra aux principales parties prenantes de s'appropriier le projet.

L'expert international, en sa qualité de chef d'équipe mènera sa mission en étroite collaboration avec un expert national. A cet effet, il sera appelé à remettre les différents produits et rapports selon les termes de références retenus dans cet avis à consultation.

Objectif de la consultation

L'objectif spécifique de cette consultation est de développer : (i) un programme de formation continue, répondant aux intérêts stratégiques de renforcement des capacités du personnel des PCs et (ii) une nouvelle option de spécialisation sur « la gestion des parcs culturels » visant les étudiants de 3eme cycle en coopération avec des départements universitaires et autres institutions concernés

III. Tâches et responsabilités

Sous la supervision du Directeur National du projet et du Chargé de Programme PNUD, et avec le concours du personnel des Offices, les prestations suivantes seront fournies :

Formation continue

Analyse des besoins en matière de renforcement des capacités et de formation continue pour les différentes catégories de personnel des PCs, suivant le référentiel des métiers établi de manière préliminaire pour les parcs culturels algériens.

Revue du programme de formation et de renforcement des capacités mis en œuvre pendant la première phase du projet, identifiant les principales forces et faiblesses, ainsi que les recentrages et les mesures d'appuis pédagogiques et techniques complémentaires à introduire.

Sur ces bases, développer des modules de formation continue, basés sur la méthode d'apprentissage par l'action, ciblant les différentes catégories de personnel des PCs.

Pour chaque module proposé, détailler les éléments suivants :

objectifs du module ;
présentation résumée du module ;
éléments théoriques et pratiques ;
méthodes pédagogiques ;
volume horaire ;
bibliographie, exemples, etc ;
méthode d'évaluation.

Proposer les principales étapes pour l'exécution des modules de formation à mettre en œuvre par les services de formation continue du MdC en coopération avec des instituts de formation professionnelle algériens.

Principales éléments à considérer :

conventions avec les organismes et les instituts de formation professionnelle ;
dispositif de gestion logistique et organisationnelle ;
sites de terrain à engager dans les activités de formation continue ;
critères pour la sélection du personnel à former ;
termes de référence des formateurs ;
calendriers et budgets prévisionnels.

Formation initiale

- Identifier les instituts et les départements universitaires algériens potentiellement intéressés à développer une nouvelle option de spécialisation sur « la gestion des parcs culturels ».
- Définir, en étroite collaboration avec les instituts et les universités concernés, l'architecture globale de la nouvelle option « parcs culturels » selon le cycle de spécialisation pressenti pour leurs étudiants.
- Elaboration préliminaire d'un cursus, proposant différents modules organisés en blocs thématiques, traçant leur contenu, la séquence des matières, la bibliographie, des exemples et documentation, la méthodologie d'apprentissage et le système d'évaluation.

A titre indicatif, le programme didactique de la nouvelle option pourrait comprendre les principaux blocs suivants :

- Les parcs culturels algériens
- La conservation du patrimoine écoculturel ;
- Systèmes de gouvernance et de gestion collaborative ;
- L'aménagement et la gestion des parcs culturels.

Pré-identification d'une équipe d'enseignants/ chercheurs qui pourrait être chargé du

développement et de la préparation des modules de formation, définissant leurs profils et les termes de référence des travaux à réaliser.

Proposer les principales étapes pour l'exécution d'une première phase expérimentale des modules de formation en partenariat avec les instituts et départements universitaires concernés.

Principales éléments à considérer :

- conventions avec les instituts et départements universitaires ;
- dispositif de gestion logistique et organisationnelle ;
- élaboration des outils didactiques ;
- sites de terrain à engager dans les activités de formation ;
- termes de référence des formateurs ;
- système de suivi et évaluation de l'apprentissage ;
- calendriers et budgets prévisionnels.

IV. Produits attendus

- Analyse des besoins en matière de renforcement des capacités et de formation pour les différentes catégories de personnel des PCs.
- Programme de formation continue visant le personnel des PCs y compris le contenu des modules proposés et lignes guides détaillées pour leur mise en œuvre.
- Architecture globale et élaboration préliminaire d'un cursus pour une nouvelle option « parcs culturels » à offrir en partenariat avec les instituts et départements universitaires concernés.

V. Compétences

- Profil pédagogique hautement qualifié, et capacité opérationnelle reconnue en matière de montage et de suivi de programmes de formation professionnelle.
- Excellente capacité à présenter oralement et par écrit
- Excellente capacité de travailler en équipe avec des personnes de profil différent
- Bonne capacité de travailler avec peu de supervision et capacité d'initier des actions et prises de décision
- Excellente maîtrise du français (oral et écrit). Bonne connaissance de l'anglais. La connaissance de la langue arabe constitue un atout.

VI. Qualifications

Educations :	Titulaire d'un diplôme de niveau universitaire dans le domaine de la formation professionnelle ou discipline connexe
--------------	--

Expérience :	Expérience professionnelle d'au moins 10 ans en matière de renforcement des capacités et de formation dans le domaine des ressources naturelles/ éco-culturelles.
--------------	---

VII. Documents constitutifs de l'offre

Les offres doivent inclure Une offre technique et une offre financière

a) Une offre technique

L'offre technique doit inclure les documents suivants :

- Une lettre de motivation ;
- Un Curriculum Vitae actualisé ;
- Une photocopie des diplômes et attestations de travail Formulaire de confirmation d'intérêt et de disponibilité (annexe 1) dûment rempli et signé
- Note méthodologique expliquant l'approche proposée pour l'exécution de la mission selon ces TdRs
- Plan de travail et/ou calendrier d'exécution ou de remise de livrables

b) Une offre financière

L'offre financière doit inclure le montant des honoraires journaliers demandés pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé, ainsi que tout autre frais liés à la mission (frais de voyage, visa, accommodation, impression, communication...etc.). Elle doit être exprimée en en Dinar Algérien.

Produits attendus	Nbr jours	Honoraires journaliers	Montant
Livable 1			
Livable 2			
Livable 3			
Transport			
Per diems			
Autres			
Total			

VIII. Critères d'évaluation des offres

Les offres seront évaluées en deux étapes selon les critères suivants :

1. Evaluation technique

Le tableau des critères techniques :

Evaluation Technique		Qualification
1.	Qualification académique	10
2	Expérience en matière de renforcement des capacités et de formation dans le domaine des ressources naturelles/ éco-culturelles.	20
3.	Expérience dans la conduite de mission similaire	15
4.	Plan de travail, délais d'exécution	10
5.	Méthodologie proposé et approche pour exécuter le travail selon les TDR	15
	Total	70

- Les offres qualifiées ayant obtenues 70 % à l'évaluation technique passeront à l'évaluation financière.
- Evaluation financière :
- Chaque offre financière (F) recevra une note financière (NF) calculée par comparaison avec l'offre financière la moins disante (Fm) de la manière suivante : $NF = 100 \times Fm / F$ (F étant le prix de l'offre financière).
- Pour finir, les propositions seront classées en fonction de leurs notes technique (Nt) et financière (Nf) combinées, avec application des pondérations (70% pour la proposition technique ; 30% pour la proposition financière) ; pour aboutir à une note globale (NG).
- Le marché sera adjudgée à l'offre ayant obtenu la note globale (NG) pondérée la plus élevée tout en tenant compte des principes généraux du PNUD (coût et efficacité).